

SEANCE DU 20 MAI 2019

Le vingt mai deux mille dix-neuf à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 14 mai 2019, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Anne-Marie Girard, Denis Pouliquen, Olivier Pellicant, François Riou, Stéphane Quillevere, Alexandre Campagne, Nathalie Pichot, Rachel Réault, Anyvonne Lostanlen.

Absents excusés : Michel Le Gall qui donne pouvoir à Nathalie Pichot, Sophie Fagot qui donne pouvoir à Anne-Marie Girard, Romuald Lecoq qui donne pouvoir à Louis Fagot.

Secrétaire de séance : Alexandre Campagne

Le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/Travaux RD 31

- **Travaux RD 31 côté Kermat** : Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu pour faire le bilan sur les travaux restants à faire : travaux de peinture au sol, signalisation, définition des priorités de circulation, reprise au niveau des espaces verts avec mise en place de 9 poteaux bois, quelques reprises d'enrobé et une rectification des métrés.

Monsieur le Maire indique que le montant du marché est quasiment atteint. Il propose de ne pas réaliser le traitement de surface des enrobés du Goasq afin de diminuer le coût des travaux. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 14 voix pour, décident de ne pas réaliser ces travaux.

D2019-05-001

- **Travaux RD31 côté Melchennec** : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les travaux envisagés. : busage, allée piétonne enrobée (1.50m de large) avec bordures, terre-pierre et gazon selon les endroits, et une partie en fossé ouvert. L'estimation de ce projet est d'environ 70.000 € HT. Un appel d'offre sera fait conjointement avec les travaux prévus sur le secteur de Kerpont. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 14 voix pour, décident de valider le projet présenté. **D2019-05-002**

Le projet prévoit également le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération au niveau du panneau de vitesse 70 km/h actuel. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 14 voix pour, autorisent le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération. **D2019-05-003**

2/ Amendes de police 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet qui serait proposé au titre des amendes de police 2019 sur le secteur de Restvez. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 14 voix pour, décident de valider le projet présenté. **D2019-05-004**

3/ Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la demande de mutation de David Jézéquel pour la commune de Saint Vougay à compter du 1^{er} juillet 2019. Une offre d'emploi a été déposée sur le site du CDG29 pendant 1 mois ainsi que dans le Guimilien du mois de mai, pour un poste d'agent polyvalent, responsable des services techniques. La fin des candidatures a été fixée au 1^{er} juin 2019. Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission de recrutement. Les membres du conseil décident à l'unanimité que les membres de la commission seront : Chantal Harel, François Riou, Michel Le Gall, Alexandre Campagne, Anne -Marie Girard et Louis Fagot.

4/ Questions diverses

-SIMIF : Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le SIMIF doit lancer une consultation concernant les contrats avec les éditeurs de logiciels, le marché avec JVS arrivant à son terme. Le SIMIF propose aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser les achats informatiques de la fourniture de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées.

La constitution d'un groupement de commande requiert la souscription d'une convention par ses membres, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. Le SIMIF assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Cette procédure n'engage nullement la collectivité. Les collectivités ayant conventionné seront informées du résultat des marchés et c'est ensuite que chacune prendra sa décision d'adhérer ou non.

Plus nombreuses seront les collectivités intéressées, meilleurs seront les tarifs que le SIMIF pourra obtenir.

Les collectivités n'ayant pas conventionné en amont du marché ne pourront rejoindre ledit marché et ne seront de fait plus adhérentes au SIMIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour, **D2019-05-005**

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités territoriales, établissements publics, syndicats qui en exprimeront le besoin dans le domaine pour optimiser les achats informatiques de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées., conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'article L1414 du CGCT,
- ADHERE au groupement de commande constitué,
- ACCEPTE que le SIMIF soit désigné comme coordonnateur du groupement, et qu'à ce titre il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et soit chargé de signer puis notifier le ou les marchés. Chaque membre est chargé de l'exécution du marché sauf dans les cas où la charge de l'exécution du marché est confiée au coordonnateur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et ses éventuels avenants,
- AUTORISE le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la collectivité territoriale, établissement public, syndicat.

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil des ébauches de blason proposées à titre gratuit par Monsieur Binon. Il propose au conseil de réfléchir sur ces propositions d'ici le prochain conseil.

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les peintures de stationnement au sol vont être refaites sur le parking devant la mairie.

-Une demande a été faite par le comité des fêtes d'utiliser les anciennes toilettes publiques comme lieu de stockage pour leur matériel. Les membres du conseil acceptent cette demande.

-Alexandre Campagne demande s'il y a un défibrillateur sur la commune. Monsieur le Maire indique que pour le moment aucun n'est installé.

-Nathalie Pichot demande qu'un rappel soit fait dans le Guimilien concernant l'interdiction de l'accès à la passerelle de la salle polyvalente en dehors de l'utilisation de la salle de l'étage.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h.

La prochaine réunion de conseil est fixée au lundi 26/06 à 19h. Un pot de départ pour David Jézéquel aura lieu à la suite de la réunion en présence des employés communaux.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL Absent excusé qui donne pouvoir à Nathalie Pichot	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT Absente excusée qui donne pouvoir à Anne- Marie Girard	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ Absent excusé qui donne pouvoir à Louis Fagot	Anyvonne LOSTANLEN	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT	